

## COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 11/09/2008

Présents : Mrs LABORDE, COURTY, FRADET, LAHILLADE, SOMERVILLE, LE GARREC,  
TOUYA, YVORA, LASSALLE, RIU

Mmes ADOUE, CLAVERIE, DUVERDIER, EXPERT, LESGARDS  
Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

### **\* Rapport annuel de l'eau.**

Il est donné lecture du rapport annuel du Président sur l'activité du S.I.B.V.A.

Le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour a, depuis le 1er Janvier 1995, pour objet l'alimentation en eau potable, la défense contre l'incendie, l'assainissement collectif et autonomes des 25 communes membres. Le service d'alimentation et le service assainissement sont exploités par la Lyonnaise des Eaux après signature d'un contrat d'affermage. Pour 2007, le volume prélevé est de 2.474.320 m3 et le volume vendu est de 1.917.249 m3. L'ensemble des communes du Syndicat représente une population de 24.753 habitants.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Ce document est à la disposition de tous les intéressés au secrétariat de la Mairie.

### **\* Rapport et perspectives Commission Projets.**

La commission remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont répondu au questionnaire qui leur était proposé. A partir de ces réponses, la commission a mis en place des critères de tri pour les regrouper par catégorie et travailler ensuite avec chaque président d'association.

### **\* Tarif repas personnes âgées.**

Le conseil municipal décide de répercuter la révision contractuelle des prix pratiqués par la Sté Ansamble Aquitaine. En conséquence, le prix des repas portés aux personnes âgées sera de 6,50 € par personne (au lieu de 6,35 €) et ce à partir du 1er octobre.

### **\* Compte rendu pigeons.**

Mr Ibañez a détruit 1/3 de la population des pigeons lors d'une première prise par filets, à l'intérieur du clocher. Il prévoit deux autres interventions. Il nous a demandé d'informer la population qu'il ne faut pas manger ces pigeons.

### **\*Projet salle informatique Immeuble Desjobert.**

Le conseil a décidé d'initier une réflexion sur le projet d'une salle informatique avec sanitaire à l'intérieur de l'immeuble Desjobert.

### **\* Elaboration Document Unique.**

La commission administrative est chargée d'élaborer ce document en partenariat avec les employés communaux et les commissions concernées afin d'évaluer les risques.

### **\* Droit de préemption urbain.**

Mr le Maire informe le conseil de la vente d'une parcelle appartenant à Mr Dupla en faveur de Mr Chuitton ainsi que de la vente de la propriété de Mr et Mme Castagnet Patrick.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas utiliser son droit de préemption.

### **\* Concession Cimetière.**

Le conseil municipal donne un avis favorable pour accorder à Mr et Mme Lafaurie André, une concession dans le cimetière de 5 m2.

### **\* Renouvellement conventions occupation domaine public.**

Le conseil décide de porter la location de l'emplacement occupé par l'épicerie et le salon de coiffure, en face de leur commerce, à 25 € par an.

### **\* Contribution 2008 à l'Etablissement Public " Landes Foncier "**

Objet : CONTRIBUTION 2008 DE MACS à L' ETABLISSEMENT PUBLIC " LANDES FONCIER " -  
CONTRIBUTION 2008 des COMMUNES à MACS - CONVENTION MACS / COMMUNE de SAUBUSSE

VU les statuts de MACS, notamment ses articles 6.2 et .5 concernant les compétences SCOT, ZAC et PLH;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 juin 2005 sollicitant la création de l'Etablissement Public " Landes Foncier " et approuvant le projet de statuts de cet établissement ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2005 portant création de l'Etablissement Public " Landes Foncier " ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 mars 2007 portant modification des statuts de l'Etablissement Public " Landes Foncier " et notamment son article 2 en ce qui concerne les modalités d'adhésion et de contributions financières des membres de l'établissement ;

VU la délibération de l'assemblée générale du 26 mai 2008 de l'Etablissement Public " Landes Foncier " décidant de maintenir pour 2008 le taux de 2007 de contribution des structures adhérentes ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 5 juin 2008 approuvant :

- le tableau 2008 des contributions :
  - ~ de MACS à l'Etablissement Public " Landes Foncier " à hauteur de 15 % de la moyenne annuelle des droits de mutation perçus sur le territoire communautaire entre 2005 et 2007 ,
  - ~ des communes à MACS à hauteur de 5 % de ces mêmes droits,
- le projet de convention type à intervenir entre MACS et les communes ayant pour objet le versement de leurs contributions à la communauté pour 2008 ;

CONSIDERANT que la contribution 2008 au budget de MACS de la commune de SAUBUSSE s'élève à 778,83 €  
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal DECIDE :

- d'approuver le projet de convention à intervenir entre MACS et la commune de SAUBUSSE pour une contribution 2008, d'un montant de 778,83 €
- d'autoriser Mr le Maire à signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution
- de verser cette somme à la Communauté de Communes dans les 3 mois au plus tard qui suivent l'émission du titre.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.

#### **\* Convention MACS - Commune de SAUBUSSE / La SA HLM CLAIRSIENNE .**

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) de MACS et afin de répondre à la demande faite par la commune de Saubusse, la SA HLM Clairsiene envisage la construction d'un ensemble immobilier à vocation sociale comprenant des logements locatifs dont il serait le bailleur et le gestionnaire.

- la Commune s'engage à participer à l'opération via la garantie à hauteur du 1 /3 de la garantie de 50 % des emprunts contractés par Clairsiene auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- la Communauté de Communes s'engage à garantir à hauteur des 2/3 de la garantie de 50 % des emprunts contractés par Clairsiene auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

#### **\* Divers :**

- La commission Ecole fait un compte rendu sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée. L'école compte 91 enfants au total, dont 70 environ mangent à la cantine quotidiennement .La garderie accueille entre 15 et 20 élèves le matin et le soir.
- Les travaux de réaménagement du bureau de direction de l'école visant à améliorer l'espace et l'accueil étaient terminés pour la rentrée.
- le SDIS des Landes va rénover le Centre de Secours de St Vincent de Tyrosse. Une participation des communes est envisagée au prorata du nombre d'habitants par commune. Pour Saubusse, la participation s'élève à environ à 700 € soit 0,90 € par an par habitant pendant 8 ans.
- La commission Bâtiments a reçu les devis pour les vitraux de l'Eglise , il faut compter environ 890 €. Pour les grilles de protection, deux options : en cuivre pour 2058 € ou en fer pour 1274 €. Le devis pour l'électricité est en cours.
- Suite à des demandes en mairie concernant le haut débit des maisons situées à plus de 4 kms de la centrale téléphonique, le président de Macs nous a confirmé en réunion que tous les moyens seraient mis en œuvre pour que ces mêmes maisons soient reliées au haut débit.
- Mr Riu a été désigné et a accepté d'être le représentant et correspondant pour la Pandémie Grippale.
- La commission voirie informe que le fauchage sera fait du 08 au 14 octobre.

#### **\* Les rendez-vous du mois \***

- **Exposition permanente de peinture à la salle des Fêtes** : du 19 au 21 septembre de 10h à 19h : Ydan Sarciat et de nombreux Peintres amateurs Sibusates exposeront leurs œuvres.
- **Projection dimanche 21 septembre à 17h du film " La Malle O Mali " (entrée gratuite)**

- **Samedi 20 septembre à 17h : inauguration de " ESPACE CULTURE et PATRIMOINE " :**  
**au Syndicat d'Initiative, Immeuble LAFFITTE, Quai de l'Adour :** le Centre Culturel présentera des objets et outils relatifs aux anciens métiers des Sibusates.
- **Journées Européennes du Patrimoine :** 20-21/09/08
- **Concours de Chevaux de trait à Jouanicay :** 23/09/08
- **L'Amicale des Anciens Combattants vous invite au traditionnel Repas Grillades Samedi 27 septembre**  
**à 12h à la salle du Trinquet :** le prix du repas est 15 €, vin et café compris.
- **Vide grenier :** 28/09/08